
Polémique au Royaume-Uni sur la régularisation des demandeurs d'asile

Des élus accusent l'administration d'avoir assoupli ses critères pour réduire les demandes

Londres
Correspondante

A lire un rapport parlementaire publié jeudi 2 juin, c'est « une amnistie de fait » qui a permis aux services d'immigration britanniques de venir à bout des dossiers de demandeurs d'asiles qui s'étaient entassés sur leurs bureaux depuis la fin des années 1990.

À l'été 2011, les 450 000 demandes d'asile qui étaient déjà en attente de traitement cinq ans plus tôt auront été traitées – le gouvernement du travailliste Tony Blair en 2006 puis celui du conservateur David Cameron en 2010 s'étaient engagés sur cette échéance –, mais cet objectif aura « largement été atteint en augmentant les autorisations de séjour », regrettent les auteurs du rapport.

De fait, développent-ils, sur les 403 500 cas d'ores et déjà réglés, seuls 38 000 se sont soldés par un refus, soit à peine 9 % du total. Quelque 129 000 correspondaient à des erreurs administratives. Et 74 500 dossiers ont été purement et simplement classés, dans la mesure où l'administration ne sait pas ce que sont devenus ces demandeurs d'asile, s'ils sont encore au Royaume-Uni ou s'ils ont quitté le pays. « Indéfendable », jugent les élus.

Surtout, pointent les parlementaires, un changement de règle en cours de route a permis de régulariser sans le dire 161 000 demandeurs d'asile. Ceux qui résidaient en Grande-Bretagne depuis six à huit ans se sont en effet vu automatiquement reconnaître le droit de rester là où auparavant il fallait une durée de résidence de dix à douze ans.

Damian Green, le secrétaire d'Etat chargé de l'immigration, assure que ce qui a été fait ne s'assimile « en rien à une amnistie ». Le député conservateur sait bien que les Britanniques ont horreur du mot amnistie : lors de la campagne qui a précédé les élections de mai 2010, la proposition de Nick Clegg, le chef des libéraux-démocrates, de régulariser ceux qui étaient illégalement sur le territoire depuis plus de dix ans, s'était avérée très impopulaire. Et M. Clegg l'avait abandonnée lorsqu'il avait accepté de former un gouvernement de coalition avec les tories de M. Cameron et d'en devenir le vice-premier ministre.

« Maintenant que nous avons traité ces dossiers, nous allons pouvoir nous occuper de ce qui se passe chaque jour, ce que le gouvernement précédent ne pouvait pas fai-

re, compte tenu du retard qu'il avait pris », juge M. Green. Les parlementaires de la commission des affaires intérieures en doutent. Au-delà de l'affaire des demandeurs d'asile, le rapport publié jeudi multiplie les critiques à l'égard de la UK Border Agency (UKBA), l'agence publique chargée de faire respecter les règles en matière d'immigration.

Ainsi, ses agents ne vérifient pas que les immigrés non européens, dont les visas de travail sont arrivés à expiration, ont bel et bien quitté le territoire. Ce qui représente potentiellement 181 000 personnes qui pourraient être en situation irrégulière, a récemment calculé la National Audit Organisation, l'équivalent britannique de la Cour des comptes. Ils s'avèrent également peu professionnels quand

Pour Damian Green, le secrétaire d'Etat chargé de l'immigration, ce qui a été fait ne s'assimile « en rien à une amnistie »

il s'agit de suivre un dossier concernant un immigré sans visa, et il arrive même qu'ils n'envoient personne aux audiences des tribunaux pour défendre leur cause.

Pour Keith Vaz, le député travailliste qui préside la commission parlementaire aux affaires intérieures, « il s'agit d'un problème administratif plus que politique » dans la mesure où les services de l'immigration manquent de moyens. M. Vaz s'inquiète que le gouvernement ait prévu, dans le cadre de son plan d'austérité, de supprimer 5 000 des 24 000 emplois de la UKBA. D'autant que M. Cameron s'est engagé à ramener à « quelques dizaines de milliers de personnes », comme au début des années 1990, le solde migratoire net, qui a dépassé en 2010 les 200 000. Et ce, alors même que l'immigration européenne, principale pourvoyeuse d'arrivées au Royaume-Uni, reste totalement libre.

Son prédécesseur, Gordon Brown, avait instauré en 2008 un système de permis à points, limitant le droit d'embauche en dehors du Vieux Continent à certains secteurs en quête de main-d'œuvre qualifiée. Le premier ministre tory a pour sa part plafonné le nombre de visas accordés aux non-Européens et restreint les conditions d'accès aux visas étudiants. ■

Virginie Malingre